



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

visites de personnalités étrangères

Question écrite n° 100712

Texte de la question

M. David Habib appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'accueil qui sera réservé au dalaï lama lors de sa venue en France au mois de juillet 2006. En octobre 2003, aucune réception officielle n'avait été organisée par le Gouvernement à l'occasion de la visite à Paris du chef temporel et spirituel du peuple tibétain et prix Nobel de la paix. Pourtant, d'autres responsables politiques d'États démocratiques ont accepté de recevoir officiellement le leader tibétain comme l'a fait le ministre des affaires étrangères allemand ou plus récemment, le Premier ministre canadien ou encore le Président des États-Unis. Alors que le Gouvernement n'a de cesse de rappeler sa vigilance sur la question des droits de l'homme au Tibet, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles initiatives seront prises, cette fois-ci, pour accueillir Sa Sainteté le dalaï lama.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministère des affaires étrangères sur les modalités d'accueil en France du dalaï lama, lors de sa visite pastorale prévue pour juillet 2006. Comme l'honorable parlementaire le sait, cette visite a été annulée à l'initiative du dalaï lama. Le Gouvernement français ne manquera pas d'apporter son concours au bon déroulement de cette visite pastorale lorsqu'elle sera de nouveau programmée.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100712

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7685

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10808